

# BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

## AGROÉQUIPEMENT

### SESSION 2008

#### Epreuve E4

#### Sous-épreuve E41 : conseil en agroéquipement

Durée : 2 heures

Coefficient : 2

Aucun document autorisé  
Calculatrice autorisée

#### Documents remis au candidat

- Dossier ressource : DR 1/8 à D 8/8
- Dossier travail : DT 1/3 à DT 3/3

#### Note importante

Dès que le sujet de l'épreuve vous est remis, assurez-vous qu'il est complet en vérifiant le nombre de pages en votre possession.

Si le sujet est incomplet, demandez-en un nouvel exemplaire, immédiatement, aux surveillants.